

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 3

Artikel: Nos mitrailleuses d'infanterie [fin]
Autor: Friederich, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos mitrailleuses d'infanterie.

(FIN)

Emploi des mitrailleuses.

On a appelé, avec assez de raison, les mitrailleuses « de l'infanterie condensée ». C'est juste, en ce sens que ces machines fournissent du feu d'infanterie en grandes quantités sur des fronts très étroits, et avec une grande précision. Il faut cependant voir dans la mitrailleuse plus que de l'infanterie. C'est une arme spécialement apte à certaines tâches qu'elle remplit mieux que l'infanterie, mais elle perd cette supériorité dans certaines situations.

L'affût-trépied, ou le traîneau allemand, permettent une utilisation du terrain telle que les mitrailleuses n'offrent guère un but plus grand que des tirailleurs. Il est donc possible de renforcer presque à l'infini la puissance de feu d'une ligne, en y intercalant des mitrailleuses. Il y a cependant une limite à cet emploi de la nouvelle arme : l'impossibilité de suivre l'attaque de l'infanterie à la même allure, et surtout la difficulté du ravitaillement en munitions.

Les mitrailleuses peuvent avancer par bonds, mais ces bonds sont plus lents que ceux des fantassins et leur préparation demande plus de temps. De plus, pendant la marche en avant des hommes lourdement chargés, la vulnérabilité augmenterait en raison de la lenteur relative du mouvement.

Il ne faut donc pas songer à incorporer intimement les mitrailleurs aux petites unités d'infanterie. Elles doivent former des forces distinctes à la disposition des commandants de régiment, au moins, ou pour certaines tâches spéciales des commandants de bataillon.

Dans la *défensive* les mitrailleuses trouveront généralement leur place dans la ligne de feu, aux points les plus vulnérables, ou même en avant de cette ligne comme flanquement. Les points d'appui verront leur « densité de feu » considérablement augmentée, par conséquent ils pourront être de dimensions plus restreintes tout en satisfaisant à leur tâche.

De nuit les mitrailleuses facilitent grandement la défense de positions préparées. Alors que l'établissement de batteries de fusils demande beaucoup de temps et de matériel, les mitrailleuses n'ont qu'à se mettre en position de jour, en se partageant le front à battre et en limitant leur fauchage latéral ; elles seront prêtes à ouvrir le feu à chaque instant, même sans éclairer le but.

Outre le renforcement des points d'appui et le flanquement, on donnera comme tâche aux mitrailleuses la prise sous le feu des défilés, des angles morts et des obstacles. Elles seront précieuses pour soutenir une contre-attaque.

On cite dans la guerre russo-japonaise des exemples d'attaques arrêtées en plein élan à 200 ou 300 mètres de la position ennemie par le feu subit de mitrailleuses réservées jusqu'à ce moment. L'effet de leur feu est foudroyant à ces distances. Il serait faux par contre de l'employer aux grandes distances contre des lignes minces : le résultat serait hors de proportion avec les munitions dépensées.

Quoique cela puisse paraître paradoxal, la mitrailleuse est surtout l'arme des courtes distances et des gros buts. La précision n'est pas telle qu'on puisse se permettre une dépense de 600 cartouches par minute sur des lignes de tirailleurs couchés à 1500 ou 2000 mètres.

Elles auront un effet moral presque aussi grand que leur effet matériel en empêchant les tirailleurs d'avancer et en les forçant à se terrer.

Tandis que les fusils-mitrailleuses ou les mitrailleuses très légères peuvent, avec quelques perfectionnements, devenir l'arme par excellence de l'attaque, les mitrailleuses actuelles déploient leur effet maximum dans la défense.

Cela ne veut pas dire qu'elles soient sans valeur comme soutien de l'infanterie dans *l'offensive*. Elles avanceront parallèlement avec les tirailleurs, sans les suivre dans tous leurs bonds, mais en recherchant chaque occasion de gagner du

terrain à couvert, et en tirant par-dessus les lignes d'infanterie. Elles forcent ainsi l'ennemi à s'abriter, ou rendent pour le moins son tir peu efficace, et favorisent l'approche de leur propre infanterie.

De la dernière position qu'elles peuvent atteindre sans s'exposer inutilement, elles soutiennent les derniers bonds de l'infanterie par un feu nourri, et concentrent leur effet sur les contre-attaques éventuelles. Ce feu continue jusqu'au moment où il ne peut plus atteindre l'ennemi sans mettre en danger l'assaillant. Ce moment est celui où les lignes d'assaut arrivent à quelques mètres de l'ennemi. La gerbe des mitrailleuses est si groupée qu'on peut aller presque jusqu'à la limite théorique de la zone dangereuse. Des exercices faits en temps de paix ont prouvé que la troupe se rend très bien compte de la sûreté de tir de ces machines, et qu'elle n'hésite pas à avancer contre des cibles de campagne, alors que les projectiles des mitrailleuses sifflent à un ou deux mètres au-dessus des têtes.

Au moment où ils ne sont plus utiles pour soutenir l'assaut, les détachements de mitrailleuses préparent leur bond en avant, et dès que la position est enlevée, ils s'y précipitent pour coopérer à la poursuite et empêcher un retour offensif.

C'est là une des situations où l'on apprécie vivement l'avantage d'un moyen de transport rapide. Pendant toute la préparation de l'assaut les mitrailleuses seront généralement transportées à bras, démontées pour des bonds rapides, ou montées pour des changements de position à courte distance et défilés, tandis que les voitures (ou les chevaux de bât) suivront à courte distance et à l'abri. Dans notre terrain, il sera le plus souvent possible d'amener ce train assez près des pièces, par des cheminements couverts, pour qu'au moment de l'assaut on puisse charger le matériel et arriver au galop en temps utile dans la position conquise.

Dans l'attaque préparée d'une position fortifiée les mitrailleuses auront des tâches très diverses. On se dispute encore sur la question de savoir si elles doivent être engagées dès le début ou être gardées en réserve. Il est probable qu'on ne pourra jamais établir une règle à ce sujet, mais qu'on les gardera en réserve si on prévoit la nécessité d'un effort particulièrement violent sur un point encore indéterminé, et qu'on les engagera de suite si aucun emploi de ce genre n'est à prévoir. Dans ce cas,

elles constitueront simplement un renforcement de la ligne de feu sur tout son front.

Un Japonais, le capitaine Takénouchi, dans une conférence qui a été reproduite par plusieurs revues militaires, cite des cas où ces deux manières de procéder ont donné de bons résultats pendant la dernière guerre.

A Moukden, le 24 février, les mitrailleuses réparties sur tout le front d'un régiment rendirent son attaque possible en empêchant l'ennemi de tirer efficacement.

Le 1^{er} mars, par contre, les mitrailleuses de toute une division furent réunies contre une ferme chinoise, organisée en point d'appui par les Russes. Dès que les mitrailleuses tiraient, le feu ennemi cessait pour reprendre dès qu'elles se taisaient. L'infanterie japonaise put ainsi avancer par bonds pendant les rafales de ses mitrailleuses, et enlever la position.

Dans ces deux cas il semble que les mitrailleuses aient agi plutôt par leur effet moral que par leur force destructive. Toutefois, si leur feu n'était pas terriblement efficace, leur effet moral se réduirait bientôt à peu de chose.

Le projet de règlement pour nos mitrailleuses d'infanterie détermine de façon claire et précise les principes qui doivent régir leur emploi sur le champ de bataille. Ce sont des principes contestables, surtout très contestés, mais qui n'ont pas encore pu faire leur preuves, pas plus que les principes opposés.

Les groupes de deux ou trois compagnies sont une réserve à la disposition du commandant de division. On doit chercher à les employer en entier pour des surprises et des actions de courte durée sur des points importants. Elles sont moins aptes au combat prolongé à cause de la consommation de munitions. La répartition du groupe en compagnies ou en sections est autorisée. Toutefois, il est interdit de détacher des pièces isolées.

Le règlement prévoit cependant qu'on pourra employer les mitrailleuses contre des lignes minces aux grandes distances, si la situation tactique l'exige, et sans tenir compte de la dépense de munitions.

Le tir sur des buts profonds étant de beaucoup plus favorable, on cherchera à atteindre les lignes de tirailleurs par le flanc. Là aussi la grande mobilité sera souvent un avantage inappréciable.

Dans le combat de rencontre les mitrailleuses, placées en tête

du gros de l'avant-garde, chercheront à prendre sous leur feu l'ennemi encore en formations denses. Si l'adversaire a de l'avance dans son déploiement, elles s'attaqueront au plus dangereux, c'est-à-dire aux lignes de tirailleurs. Dès que l'avant-garde a terminé sa tâche spéciale on remettra les mitrailleuses en réserve à la disposition du chef supérieur.

Dans l'attaque contre un ennemi en position défensive, le règlement recommande de ne pas les employer dès le début, le défenseur n'offrant que de petits buts. On les gardera en réserve jusqu'au moment où on les enverra provoquer la décision. Elles pourront toutefois prendre sous leur feu des buts favorables dès qu'elles en trouveront l'occasion.

Pour la décision, on doit chercher à arriver le plus près possible de l'ennemi avec les munitions au complet. Il sera possible à un chef habile, dit le règlement, d'amener ses mitrailleuses, de jour ou de nuit, jusqu'à environ 500 mètres de l'ennemi. Il restera là, soutenant la progression de l'infanterie jusqu'à ce qu'elle aborde l'ennemi à la bayonnette. A 500 mètres il suffit d'une différence d'environ 3 mètres de hauteur entre le but et nos propres lignes pour qu'elles soient en sûreté, à la condition que les mitrailleuses soient sur un terrain solide.

Dans la défensive le projet de règlement recommande aussi de tenir les mitrailleuses en réserve, au lieu de les répartir à l'avance aux secteurs. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas les employer au début de l'action contre des buts favorables, ou quand le but du combat est de gagner du temps.

Il insiste aussi sur le fait que le chef qui a le courage d'attendre le dernier moment pour engager ses mitrailleuses à très courte distance est sûr du succès.

Dans la poursuite, la mobilité de nos compagnies permet de les employer en grand, spécialement sur les flancs de l'ennemi en retraite et de ses positions de repli.

Dans la retraite, si elle est volontaire et préparée, on enverra les mitrailleuses occuper des positions de repli. Si la retraite est involontaire, imposée brusquement par l'ennemi, elles tiendront pas à pas avec l'infanterie et se sacrifieront pour elle.

Le projet contient encore deux points qui devront aussi figurer dans les règlements des différentes armes, pour éviter des malentendus. Tout échelon de munitions d'infanterie est tenu de remettre aux mitrailleuses des caissons entiers à pre-

mière réquisition. Ainsi seulement le ravitaillement en munitions sera efficace. Les pertes de personnel des mitrailleuses sont comblées, en cas de besoin, par les sous-officiers, les officiers, les conducteurs et enfin par des hommes d'autres troupes. Chaque troupe est tenue de fournir à première réquisition le personnel nécessaire.

On voit dans ce court résumé que notre règlement assigne aux mitrailleuses, comme rôle principal, la surprise par le feu, l'action violente et courte sur des buts serrés ou très rapprochés. Il n'admet que comme exception leur collaboration intime au combat de l'infanterie que préconisent les règlements étrangers.

Ce n'est pas là une question de principe. Si nous avons un nombre beaucoup plus grand de ces nouveaux engins, on en donnerait sans doute aux régiments d'infanterie, tout en gardant une réserve de division. Pour le moment on crée un groupe de 12 et plus tard de 18 pièces par division : c'est trop peu si on les répartit, c'est peut-être assez si on les garde en réserve pour les envoyer rapidement où on en aura besoin.

Ce n'est pas seulement la dépense d'argent qui fait hésiter devant la création d'unités de mitrailleuses plus nombreuses, mais aussi la crainte d'« écrémer » encore l'infanterie dont le recrutement souffre de plus en plus de la concurrence des armes spéciales.

On a vu que notre infanterie est dotée de mitrailleuses organisées de façon à rendre l'effet maximum exigible. Il nous manque encore une chose de toute importance, pour qu'elles rendent les services très grands qu'on est en droit d'exiger d'elles : la connaissance approfondie de leur mode d'action par les chefs qui doivent les utiliser. Pendant trois jours de manœuvres on a pu voir, l'automne dernier, que cette connaissance était encore rudimentaire.

L'ordre que l'officier de mitrailleurs reçoit du chef auquel il est attribué doit indiquer clairement le but à atteindre, mais il ne doit pas (sauf exception motivée par des circonstances spéciales) lui imposer le choix des moyens de remplir la tâche. Le chef d'un détachement de mitrailleuses a le devoir de rendre son chef momentanément attentif à un emploi possible de son unité. Il se tient auprès du commandant et lui sert pour ainsi dire de conseiller technique.

Un ordre tel que celui-ci : « Le régiment attaque le village

de ***, le bataillon A à droite, direction, etc., le bataillon B à gauche, le bataillon C en réserve derrière le centre; la compagnie de mitrailleurs soutient mon attaque, » est insuffisant. Le commandant de régiment a à sa disposition continue le chef de la compagnie de mitrailleurs, il peut discuter avec lui du meilleur emploi de sa troupe s'il ne veut pas donner l'ordre sans autre, mais il doit lui dire : « Je veux être soutenu par les mitrailleuses sur telle aile, » ou encore : « Les mitrailleuses prendront sous le feu tel point de la défense, où je compte faire donner l'attaque principale. »

Un ordre également faux serait celui-ci : « Le commandant de la compagnie de mitrailleurs détache une section à tel bataillon, et une pièce à la cote 818 pour battre tel défilé, le reste de la compagnie prendra position à la lisière du bois de A, front le hameau de B ». L'officier qui reçoit cet ordre n'a plus aucune action sur sa compagnie; il devient un personnage inutile et encombrant, et surtout les subdivisions de mitrailleuses détachées de cette façon partageront le sort des unités d'infanterie voisines, et le lien de la compagnie risque fort d'être rompu pour longtemps.

Il est impossible de fixer schématiquement la forme de ces ordres, et il est évident que les chefs d'infanterie ne les donneront de façon impeccable qu'après quelques expériences. Nous voudrions cependant insister encore sur le fait qu'on doit indiquer aussi précisément que possible le but à atteindre, mais intervenir aussi peu que possible dans le choix des moyens et dans l'exécution.

Il ne nous reste qu'à souhaiter aux officiers supérieurs d'infanterie, comme aux officiers de mitrailleurs, les plus fréquentes occasions de travailler ensemble. Ce n'est que par un contact permanent qu'on établira la compréhension réciproque indispensable pour obtenir des mitrailleuses en campagne leur rendement maximum.

Capitaine FRIEDERICH.

